



**PIECES A FOURNIR POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PASSEPORT**

**Service passeports**  
 Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00  
 Dernier dépôt de dossier à 15h30  
 Tel 04 73 19 57 67

**Renouvellement pour une personne mineure**

Pour l'ensemble des pièces demandées, seuls les **originaux** seront acceptés  
 Le dossier doit être **complet** pour être pris en compte  
 Si le demandeur a plus de 12 ans, sa présence est **impérative** au dépôt du dossier et au retrait du passeport  
 Si le demandeur a moins de 12 ans, sa présence est **impérative** au dépôt ou au retrait  
 Les timbres fiscaux peuvent être achetés chez le buraliste, aux impôts ou dématérialisé

Le passeport est récent (valide ou périmé depuis moins de 2 ans)	Le passeport est périmé depuis + de 2 ans		
	C'est un passeport sécurisé (électronique ou biométrique) périmé depuis moins de 5 ans	C'est un passeport + ancien	
		Vous avez une carte d'identité récente (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)	Vous n'avez pas de carte d'identité
Ancien passeport (original)	Ancien passeport (original)	Carte d'identité (original)	Acte de naissance de moins de 3 mois (original) sauf si vous êtes né dans une commune où l'Etat Civil est dématérialisé
Une photo d'identité aux normes passeport (Moins de 3 mois)	Une photo d'identité aux normes passeport (Moins de 3 mois)	Une photo d'identité aux normes passeport (Moins de 3 mois)	Une photo d'identité aux normes passeport (Moins de 3 mois)
Si < 15 ans : <b>17 €</b> Entre 15 et 17 ans : <b>42 €</b>	Si < 15 ans : <b>17 €</b> Entre 15 et 17 ans : <b>42 €</b>	Si < 15 ans : <b>17 €</b> Entre 15 et 17 ans : <b>42 €</b>	Si < 15 ans : <b>17 €</b> Entre 15 et 17 ans : <b>42 €</b>
Pour les enfants dont les parents sont mariés ou en vie commune: Pièce d'identité et justificatif de domicile (moins de 3 mois) du parent qui fait la demande			
Dans le cas d'un divorce avec résidence chez l'un des parents: pièce d'identité et justificatif de domicile (moins de 3 mois) du parent hébergeant ainsi que jgt du divorce en intégralité			
Dans le cas d'un divorce avec garde alternée: pièce d'identité et justificatif de domicile (moins de 3 mois) des 2 parents ainsi que jgt du divorce en intégralité			

**1ère demande pour une personne mineure**

Carte d'identité en cours de validité	Le carte d'identité est périmée		Pas de carte d'identité
	Carte d'identité périmée depuis moins de 5 ans	Carte d'identité périmée depuis plus de 5 ans	
Carte d'identité (original)	Carte d'identité (original)	Acte de naissance (moins de 3 mois) sauf si votre commune est concernée par la dématérialisation	Acte de naissance (moins de 3 mois) sauf si votre commune est concernée par la dématérialisation
Une photo d'identité aux normes passeport (Moins de 3 mois)	Une photo d'identité aux normes passeport (Moins de 3 mois)	Une photo d'identité aux normes passeport (Moins de 3 mois)	Une photo d'identité aux normes passeport (Moins de 3 mois)
Si < 15 ans : 17 € Entre 15 et 17 ans >42 €	Si < 15 ans : 17 € Entre 15 et 17 ans >42 €	Si < 15 ans : 17 € Entre 15 et 17 ans >42 €	Si < 15 ans : 17 € Entre 15 et 17 ans >42 €
Pour les enfants dont les parents sont mariés ou en vie commune: Pièce d'identité et justificatif de domicile (moins de 3 mois) du parent qui fait la demande			
Dans le cas d'un divorce avec résidence chez l'un des parents: pièce d'identité et justificatif de domicile (moins de 3 mois) du parent hébergeant ainsi que jgt du divorce en intégralité			
Dans le cas d'un divorce avec garde alternée: pièce d'identité et justificatif de domicile (moins de 3 mois) des 2 parents ainsi que jgt du divorce en intégralité			